

ASSURE



DEMANDE D'ENTENTE PREALABLE

HOSPITALISATION

Les hospitalisations ne peuvent être remboursées par l'Assureur que dans le cas où elles ont fait l'objet d'un accord préalable de notre Commission Médicale, au vu de ce document. Celui-ci, complété par le Praticien, doit être adressé par courrier ou par fax à :

ACI Gestion – Commission Médicale BP 35 – 74270- FRANGY – France

service.medical@bil-assurances.fr - Fax: 33 (0)4 50 02 05 65

Cet imprimé doit être adressé 15 jours au moins avant la date prévue d'hospitalisation.

En cas d'urgence médicalement justifiée : cet imprimé doit être adressé dans les 3 jours suivant l'admission.

L'accord de la Commission Médicale sur l'hospitalisation autorise l'établissement d'une Prise en charge, qui sera envoyé directement à l'établissement désigné. En cas de refus de la Commission Médicale, une notification est adressée au patient.

PATIENT

NOM : NOM	
PRENOM: PRE	NOM:
N° d'adhésion : Date	de naissance :
Sexe	:
Les soins sont-ils consécutifs à un accident ? □ OUI □ NON Dans l'affirmative, veuillez joindre à ce document un descriptif détaillé des circonstances de l'accident.	
A COMPLETER PAR LE PRATICIEN-TRAITANT	
LIEU D'HOSPITALISATION PREVU	TICIEN-TRAITANT
ETABLISSEMENT:NOM	l:
Adresse: Adre	sse:
Téléphone : Télép	phone :
Fax: Fax:	
@mail : @ma	
Motif de l'hospitalisation / Signe clinique présentée / Diagnostic médical précis :	
Nature de l'intervention prévue et programme de traitement :	
Nature des examens complémentaires à envisager :	
Durée du séjour :	
Date d'entrée / / 20 Pour un séjour prévu de : jours	
S'agit-il d'une prolongation de séjours ? □ OUI □ NON	
Coût prévisionnel détaillé de l'hospitalisation :	
Frais de séjour :€ Honoraires des Praticiens :	€ Autres éléments de coûts :€
Signature et cachet du Praticien	Signature du Patient
Date : / / 20	J'autorise mon médecin traitant à communiquer au médecin-conseil MGEN toutes les informations médicales nécessaires pour statuer sur mon dossier.

Je certifie exacts et sincères les renseignements portés sur la demande d'entente préalable et n'avoir rien déclaré ou omis de déclarer qui puisse induire en erreur l'Assureur, étant entendu que des réponses incomplètes ou inexactes entraîneraient l'application de l'article L 113-8 (nullité du contrat) ou L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances. Je m'engage à communiquer à l'Assureur les informations concernant les assurés dans le strict respect de la législation relative au traitement des données à caractère personnel en vigueur. Ces informations pourront être communiquées aux organismes professionnels habilités, ainsi qu'à tous ceux qui interviennent dans la gestion et l'exécution de ce contrat.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, auprès du Correspondant CNIL de chaque Assureur, dont les adresses sont précisées dans la notice d'information.